



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

Provisoire

9643^e séance

Vendredi 31 mai 2024, à 10 h 20

New York

Président : M. Afonso (Mozambique)

<i>Membres :</i>	Algérie	M. Gaouaoui
	Chine	M. Fu Cong
	Équateur	M ^{me} Barba Bustos
	États-Unis d'Amérique	M. Wood
	Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
	France	M. de Rivière
	Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
	Japon	M. Yamazaki
	Malte	M ^{me} Frazier
	République de Corée	M. Hwang
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eckersley
	Sierra Leone	M. Sowa
	Slovénie	M ^{me} Blokar Drobic
	Suisse	M. Carpenter

Ordre du jour

Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République populaire démocratique de Corée à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix, M. Khaled Khiari, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Khiari.

M. Khiari (*parle en anglais*) : Le 27 mai, à 22 h 45, heure locale, la République populaire démocratique de Corée a procédé à ce qu'elle a décrit comme le lancement d'un satellite de reconnaissance Malligyong-1-1, à bord d'un nouveau type de lanceur, depuis le site de lancement de satellites de Sohae. Selon la République populaire démocratique de Corée, le lancement a échoué à la suite de l'explosion de ce nouveau type de lanceur au cours de la première phase du vol, explosion dont la cause serait liée à la fiabilité opérationnelle du nouveau moteur à oxygène liquide et kérrosène. Cela fait suite au lancement réussi d'un satellite le 21 novembre 2023. En décembre 2023, la République populaire démocratique de Corée a annoncé qu'elle lancerait trois autres satellites militaires en 2024.

Si la République populaire démocratique de Corée a envoyé aux garde-côtes japonais une notification préalable au lancement, elle n'a pas adressé de notifications relatives à la sécurité aérienne ou maritime à l'Organisation de l'aviation civile internationale ou à l'Union internationale des télécommunications. Ces tirs de missiles non annoncés de la République populaire démocratique de Corée représentent un risque grave pour l'aviation civile et le trafic maritime internationaux.

Comme cela a été dit à d'autres occasions, les États souverains ont le droit de tirer profit d'activités spatiales pacifiques. Cependant, les résolutions du Conseil de sécurité en la matière interdisent expressément à la République

populaire démocratique de Corée de procéder à des tirs recourant à la technologie des missiles balistiques. Le 28 mai, le Secrétaire général a fermement condamné la tentative de la République populaire démocratique de Corée de lancer un autre satellite militaire, en utilisant la technologie des missiles balistiques. Il a réitéré ses appels à la République populaire démocratique de Corée pour qu'elle honore pleinement ses obligations internationales, en vertu de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et reprenne rapidement le dialogue sans condition préalable pour réaliser l'objectif d'une paix durable et d'une dénucléarisation totale et vérifiable de la péninsule coréenne.

La mise au point d'un satellite de reconnaissance militaire s'inscrit dans le cadre du plan militaire quinquennal de la République populaire démocratique de Corée, dévoilé en janvier 2021. Conformément à ce plan, la République populaire démocratique de Corée a considérablement augmenté le nombre de ses tirs de missile depuis 2022, avec plus de 100 tirs recourant à la technologie balistique, en violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Depuis le début de l'année, la République populaire démocratique de Corée a procédé au tir de deux missiles balistiques à propulsions solides à portée intermédiaire, respectivement en janvier et en avril.

Comme cela a été souligné précédemment, des mesures concrètes doivent être prises pour réduire les tensions, inverser cette dynamique dangereuse et ouvrir la voie à la recherche de solutions diplomatiques. Le Secrétaire général a insisté sur l'importance de rétablir les canaux de communication, en particulier entre les entités militaires. Il est essentiel de faire preuve de la plus grande retenue pour éviter une escalade non intentionnelle.

En poursuivant obstinément ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques, en violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, la République populaire démocratique de Corée continue de saper le régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires, ainsi que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui en est le fondement. Le 30 avril, le mandat du Groupe d'experts qui appuyait le Comité créé par la résolution 1718 (2006) a expiré, après avoir été reconduit sans interruption depuis la création du Groupe par le Conseil de sécurité en 2009.

Nous demeurons vivement préoccupés par la montée des tensions dans la péninsule coréenne. Nous encourageons tous les États Membres et les membres du Conseil à rechercher l'unité, et toutes les parties à créer un environnement propice au dialogue et à la coopération. En

cette période particulièrement difficile en ce qui concerne la paix et la sécurité mondiales, il est impératif d'apaiser les tensions croissantes dans la péninsule coréenne.

Par ailleurs, je tiens à souligner que l'ONU et ses partenaires sont prêts à aider la République populaire démocratique de Corée à répondre aux besoins essentiels de ses populations vulnérables. Nous constatons que le nombre de voyages internationaux à destination et en provenance de la République populaire démocratique de Corée continue d'augmenter. Nous encourageons les autorités de la République populaire démocratique de Corée à faciliter le retour intégral de la communauté internationale, y compris le Coordonnateur résident et l'équipe de pays des Nations Unies. Un retour collectif permettra de renforcer considérablement le soutien apporté par la communauté internationale au peuple de la République populaire démocratique de Corée et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Khiari de son exposé au Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé.

Les États-Unis condamnent avec la plus grande fermeté les tirs auxquels la République populaire démocratique de Corée a procédé les 27 et 29 mai en recourant à la technologie balistique, en violation directe de multiples résolutions du Conseil de sécurité. Le Conseil a appelé à plusieurs reprises la République populaire démocratique de Corée à mettre fin à son programme d'armement illégal et à choisir la voie de la diplomatie. Pourtant, la République populaire démocratique de Corée continue de faire progresser son programme d'armement illégal à un rythme très inquiétant, puisqu'elle a procédé au tir de plus d'une centaine de missiles balistiques depuis le début de l'année 2022. Chacun de ces tirs, réussi ou non, constitue une violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité. Chaque tir renseigne la République populaire démocratique de Corée sur ses lacunes en matière de capacités et permet à Pyongyang de faire progresser ses programmes d'armement.

Le Conseil a la responsabilité de condamner ces tirs et d'amener la République populaire démocratique de Corée à répondre de ses violations. Cependant, deux membres du Conseil, la Chine et la Russie, empêchent systématiquement le Conseil de sécurité de s'exprimer

d'une seule voix pour dénoncer le comportement de la République populaire démocratique de Corée, ce qui compromet notre sécurité à tous. La République populaire démocratique de Corée a également transféré illégalement des dizaines de missiles balistiques et plus de 11 000 conteneurs de munitions pour aider la Russie dans sa guerre contre l'Ukraine, prolongeant ainsi les souffrances du peuple ukrainien.

Le 29 avril, Reuters a rapporté que le Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) avait récemment inspecté, en Ukraine, les débris d'un missile tiré sur Kharkiv le 2 janvier. Selon ce qui a été rapporté, le Groupe d'experts a établi en toute indépendance et avec certitude que les débris provenaient d'un missile balistique de la série Hwasong-11 mis au point par la République populaire démocratique de Corée, ce qui constitue une violation de l'embargo sur les armes imposé par l'ONU à ce pays. Le Groupe d'experts a examiné les données de télémétrie du Bureau du Procureur général de l'Ukraine montrant que le missile balistique avait été lancé depuis la Fédération de Russie, ce qui, associé à l'identification du missile par le Groupe d'experts comme étant un Hwasong-11, a permis de confirmer que la Fédération de Russie s'était procuré le missile auprès de la République populaire démocratique de Corée, en violation des résolutions du Conseil de sécurité. Cette semaine, les États-Unis ont rendu publique une analyse du Service de renseignements de la Défense nationale montrant une comparaison visuelle entre des images provenant des médias d'État de la République populaire démocratique de Corée et des images de débris de missiles provenant de Kharkiv, en Ukraine, des éléments de preuve visuels confirmant l'utilisation par la Russie de missiles de la République populaire démocratique de Corée contre l'Ukraine.

Il n'est pas étonnant que la Russie ait opposé son veto au renouvellement du mandat du Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1718 (2006) en mars dernier (voir S/PV.9591). Moscou ne voulait pas d'un examen plus approfondi des activités qu'elle mène avec la République populaire démocratique de Corée en violation des sanctions. Le veto de la Russie prive tous les États Membres d'informations et d'analyses objectives et complètes sur le respect par la République populaire démocratique de Corée des sanctions imposées par l'ONU, qui restent toutes en vigueur.

Nous rejetons également les affirmations fallacieuses de la République populaire démocratique de Corée et de ses partisans au Conseil, selon lesquelles

ses tirs de missiles ne sont qu'une réponse à nos exercices militaires bilatéraux et trilatéraux. Ces excuses, avancées par la République populaire démocratique de Corée et ses protecteurs pour justifier ses programmes d'armes nucléaires, sont sans fondement, et il est évident que ce ne sont que des prétextes. L'écrasante majorité des membres du Conseil ont toujours condamné la menace croissante que la République populaire démocratique de Corée fait peser sur la paix et la sécurité internationales, sont pleinement déterminés à faire respecter les résolutions du Conseil de sécurité et se sont engagés à nouveau à atteindre notre objectif commun de dénucléarisation, qui est fondamental dans cet effort. Il est temps de dénoncer clairement et unanimement le comportement de la République populaire démocratique de Corée, d'appeler tous les États Membres à appliquer pleinement et scrupuleusement les résolutions du Conseil de sécurité et de travailler ensemble pour empêcher les activités d'achat et les flux de revenus de la République populaire démocratique de Corée, qui appuient ses programmes illégaux d'armes de destruction massive et de missiles balistiques.

Pour réagir au refrain maintes fois répété selon lequel les sanctions ne sont pas efficaces et nuisent aux civils, je dirais que la République populaire démocratique de Corée est elle-même responsable de la situation humanitaire désastreuse dans le pays. Kim Jong Un pourrait immédiatement atténuer les souffrances de sa population en autorisant à nouveau l'accès des organisations d'aide internationales dans le pays et en investissant dans le bien-être de sa population plutôt que dans ses programmes d'armes illégaux. Le climat politique répressif qui règne en République populaire démocratique de Corée permet au Gouvernement de consacrer une partie considérable de ses ressources à la mise au point d'armes sans que sa population puisse dire quoi que ce soit. Les sanctions ont augmenté le coût associé au développement des programmes illégaux d'armes de destruction massive et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée. Mais sans la mise en œuvre intégrale de ces mesures, nous ne pouvons pas répondre aux agissements auxquels la République populaire démocratique de Corée continue de se livrer, en violation des résolutions du Conseil de sécurité.

Mme Blokar Drobic (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé.

Je voudrais formuler trois observations au nom de ma délégation.

Premièrement, les résolutions du Conseil de sécurité sont contraignantes et doivent être mises en œuvre. Les violations persistantes et flagrantes de ces résolutions sont inadmissibles. La Slovénie condamne le dernier tir de missiles balistiques à courte portée effectué hier par la Corée du Nord, ainsi que le lancement d'un satellite de reconnaissance militaire lundi. La technologie utilisée pour le lancement du satellite est directement liée au programme de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée. Il s'agit là d'un nouvel acte de déstabilisation. La Slovénie appelle la République populaire démocratique de Corée à cesser ses actes de provocation et à revenir au dialogue et à la diplomatie. La République populaire démocratique de Corée doit veiller à la mise en œuvre intégrale de toutes les résolutions pertinentes de l'ONU, en vue d'abandonner totalement ses programmes d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive ainsi que son programme de missiles balistiques de façon vérifiable et irréversible. En attendant, nous continuerons d'appeler tous les États à mettre pleinement et efficacement en œuvre les sanctions en vigueur.

Deuxièmement, en ce qui concerne la coopération militaire entre la Russie et la République populaire démocratique de Corée, la situation dans la péninsule coréenne n'évolue pas dans le bon sens. Alors que la République populaire démocratique de Corée met au point ses missiles balistiques en violation des résolutions du Conseil de sécurité, des éléments sont venus démontrer que la Russie achète ces mêmes missiles afin d'alimenter son agression contre l'Ukraine. Il s'agit là d'une autre violation grave des résolutions du Conseil de sécurité, qui doit être examinée plus avant.

Troisièmement, en ce qui concerne la fin des travaux du Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1718 (2006), après l'élargissement de la coopération militaire entre les deux pays l'année dernière, l'architecture de non-prolifération a subi un nouveau revers, cette fois en raison du veto opposé par la Russie à la prorogation du mandat du Groupe d'experts (voir S/PV.9591). Un mois s'est écoulé depuis que le Groupe d'experts a mis fin à ses travaux, et nous commençons lentement à saisir les conséquences de cette décision préjudiciable. La Slovénie est pleinement convaincue qu'il est encore possible de relancer les travaux du Groupe. Le Conseil ne doit pas ménager ses efforts dans ce domaine.

Le Conseil de sécurité doit examiner et condamner toutes les violations du droit international et de ses propres résolutions. Notre inaction dans les cas où des

membres permanents sont impliqués révèle un deux poids, deux mesures et met en péril l'autorité et l'efficacité du Conseil dans le traitement des questions de paix et de sécurité internationales, comme la Charte des Nations Unies lui en a conféré la responsabilité. Nous pouvons et devons faire mieux.

M. Yamazaki (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé.

Je tiens tout d'abord à condamner avec force ce nouveau tir effectué par la Corée du Nord en recourant à la technologie des missiles balistiques le 27 mai, ainsi que son tir de missiles balistiques le 30 mai, heure locale, qui constituent tous deux, ainsi que d'autres tirs de missiles, des violations flagrantes de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité.

Soyons clairs, une fois de plus, sur les raisons pour lesquelles nous, les membres responsables du Conseil, sommes réunis aujourd'hui. Nous sommes réunis dans cette salle dans un but précis, en vertu de la lourde responsabilité collective qui nous a été confiée par tous les États Membres. Notre séance se tient en raison de violations des résolutions du Conseil de sécurité. Elle se tient au titre de la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Le Conseil a adopté à l'unanimité de nombreuses résolutions obligeant la Corée du Nord à s'abstenir de procéder à tout nouveau tir recourant à la technologie des missiles balistiques, car cela contribue à la mise au point par le pays de vecteurs d'armes nucléaires et constitue donc une grave menace pour la paix et la sécurité de la région et de toute la communauté internationale. C'est également la raison pour laquelle le Secrétaire général a condamné avec fermeté la tentative de lancement d'un autre satellite militaire à l'aide de la technologie des missiles balistiques par la Corée du Nord (voir SG/SM/22248). Il est particulièrement consternant qu'en retour, la Corée du Nord ait condamné avec force le Secrétaire général, en faisant référence à la Charte des Nations Unies et à d'autres dispositions du droit international.

Qu'il me soit permis de poser une question simple : qui doit réfléchir aux obligations découlant de la Charte des Nations Unies et d'autres dispositions du droit international ? Je ne pense pas que quiconque dans cette salle ait besoin d'une réponse. C'est clair comme de l'eau de roche. La Corée du Nord ne respecte absolument pas les résolutions du Conseil de sécurité, qui sont adoptées à l'unanimité, ni le Secrétaire général, ni la Charte. Je voudrais rappeler une fois de plus à mes collègues que nous, membres du Conseil, sommes responsables au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité

internationales. Le Conseil de sécurité doit être uni sur les questions de non-prolifération. Je demande instamment à tous les membres du Conseil de réaffirmer leur attachement au régime mondial de non-prolifération, que nous devons tous chercher et faire respecter.

À cet égard, il est extrêmement regrettable que malgré l'appui vigoureux de 13 membres, le Conseil ait été contraint de réduire au silence le Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1718 (2006) en raison du veto d'un membre permanent (voir S/PV.9591), d'autant plus que le membre permanent qui a exercé son droit de veto pour défendre les programmes nucléaires et de missiles balistiques illégaux de la Corée du Nord, à savoir la Russie, enfreint lui-même les résolutions pertinentes en se procurant du matériel militaire et des munitions auprès de la Corée du Nord et en les utilisant dans le cadre de son agression non provoquée contre l'Ukraine, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies. Nous continuons de suivre de près ce que la Corée du Nord obtient en contrepartie. Nous ne pouvons pas laisser la situation actuelle devenir la nouvelle norme.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, nous devons également prendre note d'un autre aspect du comportement irresponsable de la Corée du Nord. Nous sommes pleinement conscients de la situation des droits humains en Corée du Nord, et les membres du Conseil ont exprimé à maintes reprises leurs vives préoccupations lors de séances précédentes. Je voudrais donc demander combien de personnes auraient pu être nourries si l'argent dépensé pour le lancement de satellites militaires et de missiles avait été consacré à la population ? Le lien entre la situation des droits humains et la paix et la sécurité internationales est on ne peut plus évident dans le cas de la Corée du Nord.

Le Japon exhorte la Corée du Nord à ne pas procéder à de nouveaux tirs et l'invite à nouveau à se conformer immédiatement et pleinement à toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, à s'engager dans la voie de la diplomatie et à accepter les propositions de dialogue qui lui ont été faites à de nombreuses reprises.

M. de Rivière (France) : Je remercie M. Khiari pour son exposé.

Le 27 mai, la Corée du Nord a tenté de procéder à un nouveau lancement d'un satellite de reconnaissance militaire. En novembre dernier, elle était parvenue, après deux essais infructueux, à placer en orbite un satellite de ce type. Comme le Secrétaire général, la France condamne cette tentative de lancement.

Ces lancements spatiaux utilisent des technologies qui peuvent contribuer aux avancées du programme balistique nord-coréen. Ils constituent une violation des résolutions du Conseil de sécurité, qui interdisent à la Corée du Nord de mener des activités liées aux missiles balistiques conçus pour être capables d'emporter des armes nucléaires.

Ces lancements spatiaux s'inscrivent dans un contexte de provocations accrues de la part du régime nord-coréen. Les lancements de missiles balistiques par la Corée du Nord se multiplient. Pas plus tard qu'hier, Pyongyang a lancé plusieurs missiles, dont au moins un missile balistique, au mépris là encore des résolutions du Conseil. En septembre dernier, la Corée du Nord a inscrit dans sa Constitution la détention de l'arme nucléaire. Cette rhétorique et ces actions déstabilisatrices menacent la sécurité régionale et internationale, et le régime de non-prolifération, qu'il est de notre intérêt commun de préserver. C'est notre sécurité à tous qui est en jeu.

Il est plus que jamais nécessaire que le Conseil veille au respect des résolutions qu'il a adoptées. Nous regrettons que le mandat du Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) n'ait pu être reconduit, en raison du veto de la Russie (voir S/PV.9591). Celle-ci ne souhaite pas que soit documenté le soutien militaire que lui apporte la Corée du Nord dans sa guerre d'agression contre l'Ukraine, en violation des sanctions que le Conseil a édictées contre ce pays. Les sanctions adoptées pour contrer les activités déstabilisatrices de la Corée du Nord sont toujours en vigueur, et il reste de la responsabilité du Conseil d'en assurer la mise en œuvre. La France demeure mobilisée pour que le Conseil continue de suivre l'application des résolutions et de partager les informations pertinentes sur ce sujet avec l'ensemble des États Membres.

Nous exhortons la Corée du Nord à cesser ses provocations, à se conformer à ses obligations internationales et à renouer le dialogue avec la communauté internationale afin d'engager enfin un processus d'abandon complet, irréversible et vérifiable de ses programmes d'armes de destruction massive et de missiles balistiques. Nous appelons la Corée du Nord à donner la priorité au bien-être de sa population plutôt qu'au développement de son arsenal nucléaire, en accélérant la réouverture de ses frontières et le retour des acteurs humanitaires.

M. Sowa (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance publique d'information sur la question cruciale du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Je remercie également de son exposé le Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique, M. Mohamed Khaled Khiari. La Sierra Leone remercie la France, le Japon, Malte, la République de Corée, le Royaume-Uni et les États-Unis d'avoir demandé cette importante séance. Nous nous réjouissons à la perspective de participer à des débats constructifs afin de renforcer la paix et la sécurité internationales.

Cette séance publique d'information sur les récentes activités nucléaires de la République populaire démocratique de Corée arrive à point nommé et donne à la communauté internationale une occasion importante de réaffirmer son engagement à faire progresser les objectifs de désarmement et de non-prolifération, en particulier après la séance d'information de haut niveau sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires qui s'est tenue en mars (voir S/PV.9591). Elle témoigne également de l'impasse dans laquelle se trouve actuellement le Conseil, qui doit trouver un substitut viable des rapports que le Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), désormais dissous, avait l'habitude de fournir à l'intention de tous les membres du Conseil et qui rendaient compte de manière exhaustive des activités de la République populaire démocratique de Corée et de son programme d'armement nucléaire. Il n'en ressort que plus clairement que des progrès doivent être réalisés dans les efforts en cours pour rétablir le mandat du Groupe d'experts et que le Conseil doit rester saisi de l'évolution de la situation.

Nous sommes gravement préoccupés par le développement des capacités de la République populaire démocratique de Corée en matière de missiles et nous condamnons le récent lancement d'un satellite dans l'espace. Cette récente tentative de la République populaire démocratique de Corée ne fait que souligner les vives inquiétudes que continue de susciter son programme de missiles balistiques. Ces actions restent une source de préoccupation en ce qui concerne la stabilité nationale, la prolifération des armes et le respect des résolutions des organes de l'ONU, et sont considérées comme une violation flagrante des résolutions de l'Organisation des Nations Unies interdisant à la République populaire démocratique de Corée de procéder à des essais de missiles balistiques. Nous réaffirmons donc l'importance des efforts diplomatiques visant à répondre aux enjeux de sécurité dans la péninsule coréenne et à promouvoir les initiatives de dénucléarisation.

Le récent lancement exacerbe une atmosphère déjà tendue dans la péninsule coréenne et accroît les tensions,

ce qui pourrait conduire à de nouvelles actions militaires, à une impasse diplomatique et même à l'impensable, c'est-à-dire à une catastrophe nucléaire. Face à la perception d'une menace accrue, il est impératif que le Conseil de sécurité prenne des mesures décisives pour relever les défis et atténuer les risques liés aux activités militaires dans la région.

La Sierra Leone appelle la République populaire démocratique de Corée à collaborer bilatéralement et multilatéralement pour s'engager pleinement en faveur d'un désarmement nucléaire transparent, complet, vérifiable, irréversible et non discriminatoire.

Par ailleurs, la Sierra Leone s'est félicitée de l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en 1996. Toutefois, nous sommes préoccupés par le fait que 28 années se sont écoulées depuis et il n'est toujours pas entré en vigueur. Ce traité incarne l'espoir de mettre un terme à la modernisation des armes nucléaires et à l'intensification de leur prolifération verticale et horizontale, et contribue ainsi à l'objectif du désarmement nucléaire.

La Sierra Leone réaffirme son attachement inébranlable aux principes de désarmement, de non-prolifération et de paix et de sécurité internationales. À ce titre, nous souhaitons souligner et faire notre l'objectif du Conseil, de la communauté internationale et des mesures de sanctions actuellement en place visant la République populaire démocratique de Corée, à savoir une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne par des moyens pacifiques, et la réadhésion de la République populaire démocratique de Corée au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Nous sommes conscients de l'importance capitale de déployer des efforts concertés au niveau mondial pour relever les défis posés par la prolifération des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

M. Eckersley (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Sous-Secrétaire général de son exposé.

Lundi, la République populaire démocratique de Corée a lancé un satellite militaire pour la quatrième fois. Le lancement a échoué, mais ne nous y trompons pas, cela reste une violation flagrante des résolutions du Conseil. Ce lancement a également mis en danger les civils japonais. Il a donné lieu à des alertes antimissile à Okinawa et des débris de missile sont tombés dans les eaux territoriales japonaises. Le lendemain, la République populaire démocratique de Corée a tiré une volée de 18 missiles balistiques à courte portée, soit le plus grand nombre de

missiles tirés en une seule fois jusqu'à présent, violant une fois encore de multiples résolutions du Conseil.

Le Royaume-Uni réaffirme une fois de plus que le Conseil doit agir. Des violations aussi flagrantes des résolutions du Conseil ne peuvent être laissées sans suite ni expliquées par une fausse équivalence avec des exercices militaires défensifs.

Certains membres du Conseil prétendent que notre inaction contribuera d'une façon ou d'une autre à améliorer la situation et que nous devrions au contraire relâcher notre surveillance et notre pression sur le programme d'armement illégal du pays. Cette approche a clairement échoué. Ces membres du Conseil empêchent le Conseil d'agir pour lutter contre les activités de la République populaire démocratique de Corée, et la situation n'a fait qu'empirer. Leur soutien à la République populaire démocratique de Corée n'a pas permis de garantir le respect des résolutions du Conseil. Il a aggravé l'instabilité dans la région et entraîné une plus grande perturbation des règles en matière de lutte contre la prolifération, qui assurent notre sécurité à tous.

Mais cela va encore plus loin. Nous sommes particulièrement troublés par les informations selon lesquelles des techniciens russes auraient aidé la République populaire démocratique de Corée dans le cadre de son programme spatial, le Président russe ayant promis l'année dernière d'aider le pays dans ses activités spatiales. Et nous déplorons les éléments de preuve découverts par les membres du Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1718 (2006) selon lesquels la Russie utilise des missiles de la République populaire démocratique de Corée dans sa guerre illégale en Ukraine. Saper délibérément le régime mondial de non-prolifération et l'autorité du Conseil représente un risque pour nous tous.

La République populaire démocratique de Corée est engagée dans un programme d'activités militaires à long terme, impliquant une utilisation massive des ressources de l'État au détriment de sa population. Nous demeurons profondément préoccupés par la situation humanitaire dans le pays et nous encourageons la République populaire démocratique de Corée à rouvrir ses frontières et à collaborer avec l'ONU et ses organismes.

Le Royaume-Uni appelle la République populaire démocratique de Corée à s'abstenir de tout nouveau lancement, à reprendre le dialogue et à abandonner ses programmes nucléaire et de missiles balistiques de façon complète, vérifiable et irréversible. Nous appelons par ailleurs tous les membres du Conseil à lutter contre ces

menaces de manière responsable et à renouveler leur engagement à respecter le régime mondial de non-prolifération.

Mme Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé utile et je salue la présence du représentant de la République populaire démocratique de Corée à la présente séance.

Le Conseil de sécurité se réunit une fois de plus pour discuter d'un nouveau lancement de satellite par la République populaire démocratique de Corée, en violation de nombreuses résolutions du Conseil. Le lancement de ce satellite par le pays, le 27 mai, à l'aide de la technologie des missiles balistiques a eu lieu dans un contexte de tensions accrues dans la péninsule coréenne.

Le Guyana est profondément préoccupé par ces tirs récurrents de missiles balistiques qui, outre le fait qu'ils violent les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, constituent une menace pour la sécurité des pays voisins et pour le trafic aérien et maritime en l'absence de préavis, et qui affaiblissent également le régime de non-prolifération.

Dans ce contexte, nous condamnons le récent lancement effectué par la République populaire démocratique de Corée au moyen de la technologie des missiles balistiques, et nous implorons son gouvernement de se conformer aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le Gouvernement doit renoncer à tout nouveau lancement, qui violerait les résolutions du Conseil, suspendre toutes les activités liées à son programme de missiles balistiques et abandonner tous les autres programmes impliquant des armes de destruction massive, ainsi que son programme de missiles balistiques, de manière complète, vérifiable et irréversible.

Afin de régler le conflit dans la péninsule coréenne, nous encourageons les parties concernées à utiliser les moyens diplomatiques en participant à un dialogue constructif afin de progresser vers la désescalade des tensions et, à terme, vers la paix dans la péninsule.

Le Guyana est également préoccupé par la situation humanitaire désastreuse en République populaire démocratique de Corée, à laquelle le Sous-Secrétaire général a fait allusion. Nous avons pris note du fait que l'instance humanitaire de l'Organisation est prête à répondre aux besoins de la population vulnérable du pays.

Qu'il me soit permis de conclure en faisant référence au Programme de désarmement du Secrétaire général, dans lequel celui-ci déclare que,

« [I]l a menace que les armes nucléaires font peser sur l'existence de l'humanité doit nous pousser à prendre des mesures décisives pour les éliminer complètement ».

La dénucléarisation de la péninsule coréenne est essentielle pour atteindre cet objectif général.

Le Guyana est fermement attaché aux efforts que déploie le Conseil pour faire respecter pleinement ses résolutions sur la situation en République populaire démocratique de Corée. Cela est conforme à notre position de principe sur l'élimination totale des armes nucléaires, que nous estimons primordiale pour garantir la paix et la sécurité internationales.

Mme Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé instructif.

Malte condamne fermement une nouvelle tentative de lancement d'un satellite militaire par la République populaire démocratique de Corée. Tout tir recourant à la technologie des missiles balistiques constitue une grave violation de multiples résolutions du Conseil de sécurité adoptées à l'unanimité. C'est pourquoi nous nous sommes joints à d'autres pays pour demander la tenue de cette séance importante.

Bien que le lancement ait apparemment échoué, de tels essais peuvent fournir à la République populaire démocratique de Corée des informations techniques utiles pour faire progresser son programme illégal de missiles balistiques. À ce propos, la fusée transportant le satellite aurait mis à l'essai un moteur à oxygène liquide et kéro-sène de conception récente. Nous ne pouvons garder le silence face à ces dangereuses provocations.

La République populaire démocratique de Corée continue de mettre en œuvre son plan militaire quinquennal, notamment en poursuivant sans relâche son programme illégal d'armes de destruction massive. Cette situation est profondément inquiétante. Elle représente une menace pour la paix et la sécurité internationales et affaiblit considérablement le régime de non-prolifération.

Au cours des deux dernières années, la République populaire démocratique de Corée a intensifié ses activités irresponsables. Elle a procédé à un nombre record d'essais de missiles balistiques, y compris des missiles balistiques intercontinentaux et des missiles hypersoniques à combustible solide. Elle a réussi à mettre en orbite un satellite de reconnaissance militaire. Elle a intégré la politique nucléaire dans sa Constitution, abaissant le seuil

d'utilisation des armes nucléaires. Enfin, et c'est tout aussi préoccupant, elle procède à des transferts d'armes et de technologies, en violation flagrante du régime de sanctions du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006).

Pendant ce temps, le Conseil est resté les bras croisés. À plusieurs reprises, nous n'avons pas réussi à condamner collectivement ces violations. Ce silence a enhardi la République populaire démocratique de Corée et, pire encore, a envoyé un message d'impunité aux proliférateurs et complices potentiels dans le monde entier.

En outre, le mandat du Groupe d'experts du Comité 1718 a pris fin après 15 ans en raison du veto d'un membre permanent. Nous avions le devoir de soutenir les enquêtes professionnelles et impartiales du Groupe d'experts sur l'architecture sophistiquée de la République populaire démocratique de Corée en matière de contournement des sanctions. Au lieu de cela, nous avons privé l'ensemble des Membres d'une source inestimable d'informations sur la mise en œuvre ou l'absence de mise en œuvre des sanctions. Cela est profondément regrettable.

Enfin, nous sommes préoccupés par la situation humanitaire déplorable dans le pays, ainsi que par les graves violations des droits humains perpétrées par le régime. Celles-ci sont étroitement liées à la promotion de son programme illicite d'armes de destruction massive et ne peuvent être négligées.

Nous exhortons une fois de plus la République populaire démocratique de Corée à prendre part à un dialogue constructif en vue de l'abandon complet, vérifiable et irréversible de ses programmes nucléaire et de missiles balistiques. Nous appelons le Conseil à s'unir enfin face à cette menace croissante pour la stabilité de la région et au-delà.

M. Fu Cong (Chine) (parle en chinois) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé et je salue la présence du Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée à cette séance.

La péninsule coréenne se trouve à la porte de la Chine. Personne ne se soucie plus que nous de la paix et de la stabilité dans la péninsule. Actuellement, la situation dans la péninsule est très tendue, avec une aggravation des antagonismes et de la confrontation. La Chine est profondément préoccupée par cette situation. Nous avons pris note du lancement d'un satellite par la République populaire démocratique de Corée tout récemment, ainsi que des réactions des parties concernées. Nous appelons toutes les parties à maintenir le calme et à faire preuve de

retenue, à éviter toute action ou déclaration susceptible d'exacerber les tensions et les antagonismes, à œuvrer de concert pour maintenir la paix et la stabilité sur la péninsule et à promouvoir le règlement politique de la question de la péninsule.

La question de la péninsule est essentiellement une question de sécurité. Le nœud du problème réside dans l'héritage persistant de la guerre froide, l'absence d'un mécanisme de paix et le manque de confiance mutuelle entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée. À de nombreuses reprises par le passé, nous avons eu l'impression que la situation allait se redresser et qu'un règlement politique était à portée de la main. Cependant, la défaillance de l'une des parties concernées a conduit à l'échec des efforts déployés, au dernier moment, et à des occasions manquées. Il est impératif que toutes les parties adoptent une approche rationnelle et pragmatique, reprennent les contacts, renforcent la confiance mutuelle, relancent le dialogue dès que possible et recherchent une solution dans le calme, la sérénité et la stabilité. Cela signifie que les parties doivent faire preuve de bonne volonté et faire des compromis au lieu d'exacerber les antagonismes et les tensions. Les États-Unis et d'autres pays concernés prévoient d'organiser un exercice militaire conjoint à grande échelle sur la péninsule en août, dans le cadre d'une simulation d'une guerre nucléaire. Ces plans ne feront qu'accroître les tensions et le risque de guerre et de troubles sur la péninsule, rendant l'objectif d'une paix et d'une stabilité à long terme encore plus difficile à atteindre. La Chine s'y oppose.

Dans le cadre de son action sur cette question, le Conseil doit contribuer à apaiser les tensions, à renforcer la confiance mutuelle et à promouvoir la solidarité, plutôt que de se concentrer uniquement sur les sanctions et les pressions. En fait, les résolutions du Conseil relatives à la République populaire démocratique de Corée comprennent des dispositions non seulement sur les sanctions, mais également sur le soutien à un règlement politique et sur la nécessité de prévenir des conséquences humanitaires négatives. Elles doivent donc être mises en œuvre de manière globale, équilibrée et précise. L'objectif initial du projet de résolution proposé conjointement par la Chine et la Russie était d'utiliser la question humanitaire comme point d'entrée pour envoyer un message positif de bonne volonté et créer les conditions nécessaires pour renforcer la confiance mutuelle entre les parties et faciliter la reprise du dialogue. J'espère que toutes les parties concernées l'examineront sérieusement.

La sécurité est indivisible. Des solutions durables et à long terme aux problèmes de sécurité, y compris la question de la péninsule coréenne, passent par la mise en place d'une architecture de sécurité équilibrée, efficace et durable et la réalisation d'une sécurité universelle et commune. Pour assurer leur sécurité, les pays ne doivent pas faire fi des préoccupations légitimes des autres pays en matière de sécurité. Ils ne doivent pas fonder leur propre sécurité sur l'insécurité des autres pays, et encore moins ériger des remparts de sécurité aux portes d'autres pays.

Le mois dernier, sous le prétexte d'un exercice militaire, les États-Unis ont déployé un système de missiles de portée intermédiaire aux Philippines et ont menacé de déployer régulièrement de tels systèmes dans la région Asie-Pacifique au cours de l'année. C'est la première fois que les États-Unis déplacent de tels systèmes depuis leur retrait, universellement condamné, du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire en 2019, retrait qui avait pour objectif fondamental de rechercher une supériorité militaire unilatérale et de créer davantage d'options pour leurs politiques de chantage et d'expansion militaires. Il convient de souligner que les États-Unis ne déplacent pas ces armes sur leur sol, mais plutôt sur celui d'autres pays, et en particulier aux portes de ceux qu'ils considèrent comme des rivaux. Sous la bannière d'une alliance militaire, les États-Unis provoquent des affrontements militaires pour servir leurs propres intérêts géopolitiques.

En tant que première puissance militaire mondiale et État doté d'armes nucléaires, les États-Unis doivent assumer leurs responsabilités en matière de maintien de l'équilibre et de la stabilité stratégiques mondiaux, de la paix et de la sécurité régionales et du système des traités internationaux de maîtrise des armements, au lieu d'attiser les flammes, de créer des tensions et d'exacerber les antagonismes. La crise des missiles de Cuba et la crise des missiles européens, deux événements survenus il n'y a pas si longtemps, ont failli plonger le monde dans une guerre très grave. Les États-Unis, en tant que partie à ces deux crises, devraient en tirer des enseignements au lieu de faire abstraction des leçons de l'histoire et d'agir de manière arbitraire. La Chine exhorte les États-Unis à s'acquitter de leurs responsabilités et obligations en toute bonne foi, à répondre aux aspirations de la communauté internationale et des pays de la région à la stabilité, à la coopération et au développement, à mettre un terme à leurs agissements dangereux et répréhensibles et à abandonner une fois pour toutes leurs plans de déployer un programme de missiles terrestres à portée intermédiaire dans la région Asie-Pacifique.

M. Carpenter (Suisse) : Nous remercions le Sous-Secrétaire général Khiari pour son exposé et saluons la participation du Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée à nos délibérations.

Suite aux essais et annonces des derniers mois, la Suisse a observé avec la plus grande inquiétude cette nouvelle tentative de lancement d'un satellite par la République populaire démocratique de Corée lundi dernier. Son échec ne doit pas nous tromper sur le fait qu'il s'agit d'une violation des résolutions du Conseil. La Suisse la condamne, comme elle le fait pour toutes les violations. C'est pourquoi nous condamnons également le lancement, encore plus récemment, d'une salve de missiles balistiques à courte portée par la République populaire démocratique de Corée. Nous notons que les autorités japonaises ont été通知ées de la tentative de lancement d'un satellite. Toutefois, un tel avertissement serait plus efficace si tous les acteurs régionaux et organisations internationales pertinentes sont informées en avance. Qu'il me soit permis d'ailleurs de souligner trois points.

Premièrement, nous réitérons notre appel à la République populaire démocratique de Corée à renoncer à toute future tentative de lancement de missiles balistiques. Tout tir recourant à la technologie des missiles balistiques constitue une violation du droit international, notamment des résolutions du Conseil. Comme évoqué lors de nos dernières séances, la question de la charge de la fusée n'est pas déterminante dans cette situation. Le Conseil devrait donc condamner ces tirs et y répondre.

Deuxièmement, si les obligations qui découlent des résolutions valent en premier lieu pour la République populaire démocratique de Corée, elles s'appliquent également à tous les États. Ceux-ci sont tenus de mettre en œuvre de manière effective les sanctions du Conseil de sécurité. Sauf exemption préalable par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), des projets de coopération dans les domaines spatial et de l'armement sont par principe incompatibles avec le respect des sanctions du Conseil. De plus, en tant qu'États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, nous sommes tenus de lutter contre la prolifération des armes nucléaires. Toute tentative de légitimer le développement du programme et des vecteurs nucléaires de la République populaire démocratique de Corée viole l'esprit des résolutions du Conseil et du Traité. La vigilance continue de tous les États Membres de l'ONU est donc nécessaire. Nous devons tous agir en faveur du désarmement et du maintien du tabou nucléaire. Il s'agit d'une obligation légale, d'un devoir moral et d'une nécessité existentielle.

Troisièmement, n'oublions pas le sort de la population de la République populaire démocratique de Corée, qu'il ne faut pas laisser pour compte. Nous sommes troublés de voir que, même après l'assouplissement des lourdes restrictions mises en place par la République populaire démocratique de Corée en lien avec la pandémie, l'accès des humanitaires internationaux au pays n'est pas encore possible. Le système onusien et les acteurs bilatéraux et non gouvernementaux seraient pourtant prêts à reprendre leur soutien à la population de la République populaire démocratique de Corée. Nous rappelons qu'ils devraient toutefois bénéficier d'un accès sûr et sans entrave.

Le Conseil ne doit pas rester passif face à ces essais qui, conjointement avec le programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée, constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales. Il joue un rôle indispensable pour encourager le dialogue, la désescalade et la recherche de solutions diplomatiques. Il s'agit, comme recommandé par le Nouvel Agenda pour la paix, de remédier au délitement des normes internationales visant à prévenir la dissémination et l'emploi des armes nucléaires. Nous soulignons également que les violations graves et systématiques des droits humains et l'impunité doivent cesser.

Enfin, toute action du Conseil doit se baser sur des informations fiables et indépendantes. Dans ce contexte, la Suisse regrette profondément que suite au veto de mars dernier (voir S/PV.9591), le mandat du Groupe d'experts n'ait pas été renouvelé. La Suisse, pour sa part, continuera son engagement au sein du Conseil, du Comité des sanctions et sur place pour une péninsule coréenne dénucléarisée et en paix.

Mme Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous avons écouté attentivement l'exposé présenté par le Sous-Secrétaire général Khiari. Nous nous félicitons de la participation du Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée à la présente séance.

Nous regrettons qu'une fois de plus, la séance d'aujourd'hui n'ait pas été l'occasion de procéder à une analyse complète de la situation dans la péninsule coréenne. Au lieu de cela, le Secrétariat, à l'instar d'un certain nombre de membres du Conseil, préfère une fois de plus mettre l'accent sur les seules conséquences de l'escalade dans la région, tout en fermant les yeux sur ses véritables causes sous-jacentes. Cette approche ne peut être d'aucune utilité pratique pour régler les problèmes existants. En ce qui concerne la situation dans la péninsule, l'activité militaire croissante des États-Unis et de leurs alliés reste l'un des

principaux catalyseurs de la montée des tensions dans la région. Les exercices dits de frappes de décapitation visant la République populaire démocratique de Corée et de nombreux autres actes hostiles comportant une composante militaire menaçante ont provoqué une réaction de la part de la Corée du Nord, qui a été contrainte de prendre des mesures pour renforcer ses capacités de défense nationale.

Rendons-nous à l'évidence. La situation instable autour de la péninsule coréenne fait le jeu de Washington, qui poursuit avec assurance et de manière délibérée la voie de l'affrontement plutôt que celle du dialogue. Entre-temps, ses alliés les plus proches dans la région sont devenus les otages aveugles de sa politique anti-Pyongyang. Ils ne reconnaissent pas qu'en agissant de la sorte, ils ne renforcent pas leur sécurité mais, au contraire, s'exposent à des risques supplémentaires et inutiles, d'où l'impasse dans laquelle se trouvent actuellement les efforts visant à parvenir à un règlement. Les occasions de réactiver le processus de négociation n'ont pas été saisies et, hélas, il ne semble pas que les conditions qui pourraient permettre l'émergence de nouvelles possibilités soient réunies.

Nous ne pouvons plus croire les déclarations habituels des États-Unis sur leur engagement en faveur d'un règlement diplomatique. Elles ne visent qu'à dissimuler la politique inchangée du pays qui cherche à démanteler le système politique de la République populaire démocratique de Corée, laquelle résiste fermement aux appétits géopolitiques de Washington depuis plusieurs décennies. Ce qu'il faut, ce sont des mesures concrètes et sincères qui démontreraient une véritable prise en compte des priorités légitimes de la République populaire démocratique de Corée en matière de sécurité et contribueraient à rétablir la confiance. Il est profondément regrettable que les divisions entre les deux peuples coréens voisins et amis se soient rapidement aggravées. Les provocations inutiles lancées depuis l'autre côté de l'océan n'y sont pas pour rien. Les exemples sont légion, le plus récent étant le déploiement par les États-Unis d'un système de missiles à moyenne portée Typhon, dans le nord des Philippines en avril, qui a créé de nouveaux risques d'escalade militaire dans la région Asie-Pacifique.

Nous restons préoccupés par les signaux contradictoires envoyés par les alliés des États-Unis en Asie du Nord-Est, Tokyo et Séoul, concernant ce qu'ils appellent leur coopération renforcée avec Washington dans le domaine nucléaire. Nous exigeons que la délégation des États-Unis réponde clairement à la question

sur ses intentions concernant le déploiement éventuel de ses armes nucléaires sur le territoire de ses alliés ou la fourniture d'une assistance pour la mise au point de leurs propres armes. La Russie a toujours plaidé en faveur d'un règlement pacifique de l'ensemble des problèmes de la péninsule coréenne sans pressions extérieures ni chantage. Il est regrettable, mais en même temps très révélateur, que cette approche, depuis de nombreuses années déjà, ne suscite aucun véritable intérêt chez les opposants de Pyongyang. Leur recours à la pression, à l'asphyxie et à la punition collective du peuple nord-coréen reste inchangé, bien qu'il soit évident que cela ne fonctionne pas.

Aujourd'hui, certaines délégations ont à nouveau accusé la Russie de coopération militaro-technique prétendument illégale avec la République populaire démocratique de Corée, des allégations qui sont absolument sans fondement. La Russie remplit de manière responsable ses obligations internationales dans le cadre de sa coopération avec son voisin amical. Cette coopération est exclusivement constructive et légitime et, surtout, ne menace personne, contrairement aux activités militaristes des États-Unis et de leurs alliés.

Quant aux spéculations concernant l'emploi par la Russie de missiles nord-coréens dans le cadre de son opération militaire spéciale en Ukraine, elles sont tout simplement fausses. Le prétendu rapport d'inspection établi par trois anciens experts en sanctions du Royaume-Uni, du Japon et de la Corée du Sud sur ce sujet ne sera jamais un document indépendant ni digne de confiance, et cela restera vrai même si les États-Unis le répètent 100 fois et que le Procureur général ukrainien l'entérine. Il s'agit d'une commande classique établie par des non-professionnels, avec de nombreuses violations de procédure et des incohérences logiques. Nous demandons à ceux qui l'ont commanditée de se concentrer plutôt sur la détérioration de la situation dans la péninsule coréenne, qu'ils continuent de pousser dangereusement au bord d'un affrontement militaire ouvert aux conséquences imprévisibles.

Mme Barba Bustos (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé.

Le régime de Pyongyang a une fois de plus démontré le peu de cas qu'il fait de l'appel général lancé par la communauté internationale pour qu'il respecte l'ordre international de la sécurité mondiale. J'en veux pour preuve plusieurs actes de provocation récents, notamment une tentative ratée de lancement d'un satellite de reconnaissance militaire, des tirs de missiles balistiques et même le lancement délibéré de ballons transportant

des ordures. Ma délégation est solidaire des peuples de la République de Corée et du Japon à la suite de ces événements, qui exacerbent les tensions dans la région et constituent une menace claire et grave pour la paix et la sécurité internationales.

L'Équateur réaffirme son engagement en faveur de la paix, de la sécurité, du désarmement et de la non-prolifération. Mon pays continuera d'œuvrer avec les membres du Conseil pour promouvoir une solution pacifique et un dialogue constructif qui permettront de réduire les tensions et de parvenir à une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne. À cet égard, je me félicite de la récente réunion de haut niveau entre les autorités de la Chine, du Japon et de la République de Corée, qui s'est tenue le 27 mai.

L'Équateur se joint à l'appel lancé à la République populaire démocratique de Corée pour qu'elle abandonne ses programmes nucléaire et de missiles balistiques et reprenne le chemin de la coopération et du dialogue en toute bonne foi. Ce n'est que par la diplomatie et le respect mutuel que nous pourrons trouver une solution durable à la crise et garantir la stabilité et la sécurité régionales et mondiales. La responsabilité du Conseil de sécurité à cet égard lui impose de se prononcer – à l'unanimité, nous l'espérons – contre les violations flagrantes et répétées de la République populaire démocratique de Corée et à réaffirmer le caractère contraignant de ses décisions.

M. Gaouaoui (Algérie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Khiari de son exposé très utile.

L'Algérie exprime sa préoccupation face à la montée des tensions dans la péninsule coréenne, qui s'est récemment manifestée par la tentative de la République populaire démocratique de Corée de lancer un nouveau satellite en utilisant la technologie des missiles balistiques. Le processus de lancement comporte des risques évidents qui pourraient avoir des conséquences irrémédiables. Nous appelons donc à éviter toutes les questions qui pourraient conduire à une escalade, et à mettre fin à ce cycle, qui constitue une menace pour les peuples de la région, tout en respectant les dispositions du droit international, y compris les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Comme il est souligné dans la résolution 2397 (2017), nous rappelons l'importance du maintien de la paix et de la stabilité dans la péninsule coréenne et insistons sur la nécessité pour la communauté internationale de s'engager à rechercher une solution pacifique,

diplomatique et politique à la situation actuelle. Le dialogue et la diplomatie, et non l'isolement, sont la seule voie à suivre.

Malgré les nombreuses séances organisées sur le dossier nord-coréen ces dernières années, l'absence de consensus entre les membres du Conseil de sécurité a empêché un quelconque progrès s'agissant de désamorcer la crise. Nous demandons donc instamment à tous les membres du Conseil d'adopter une position unie qui contribue à des progrès tangibles vers l'instauration de la paix et de la sécurité dans la péninsule coréenne. Nous sommes convaincus qu'il incombe au Conseil d'envisager des mesures pratiques pour mettre fin à la détérioration actuelle, et de faire le meilleur usage des outils du dialogue, de la diplomatie et des négociations tout en respectant pleinement toutes les résolutions pertinentes de l'ONU. En tant que parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, nous avons la responsabilité collective d'empêcher la prolifération de ces armes et d'œuvrer à leur élimination complète.

L'Algérie est foncièrement convaincue que seuls la négociation et le dialogue, et non l'isolement ou la polarisation, permettront d'instaurer une péninsule coréenne exempte d'armes nucléaires et jouissant de la paix et de la stabilité. Nous soulignons que nous continuerons de prendre part à tous les efforts favorisant des échanges propres à contribuer à décrisper la situation et à réduire le risque d'escalade. Le dialogue entre les parties est absolument essentiel et nous devons travailler de concert pour créer un environnement propice à la reprise de négociations sérieuses qui mèneront à des solutions durables.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance d'urgence du Conseil de sécurité. Je remercie également le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé.

La République de Corée condamne dans les termes les plus énergiques le lancement, le 27 mai (heure locale), par la République populaire démocratique de Corée, d'un présumé satellite de reconnaissance militaire, en violation flagrante de multiples résolutions du Conseil de sécurité. Ce lancement a eu lieu quelques heures seulement après la conclusion, à Séoul, du sommet trilatéral entre la République de Corée, le Japon et la Chine. La déclaration conjointe publiée à l'issue du sommet met l'accent sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne, ainsi que sur la paix, la stabilité et la prospérité de la région. La République populaire démocratique de Corée a une fois de plus fait la sourde oreille à ces appels. Comme nombre des

autres lancements effectués par la République populaire démocratique de Corée, celui-ci était lui aussi illégal. La fusée était basée sur la technologie des missiles balistiques, qui peut contribuer à de nouvelles avancées de la République populaire démocratique de Corée en matière de vecteurs nucléaires. Voilà pourquoi de multiples résolutions du Conseil de sécurité interdisent à la République populaire démocratique de Corée de procéder à tout lancement recourant à la technologie des missiles balistiques. De surcroît, ce tir n'avait rien de pacifique. Après un lancement prétendument réussi de son premier satellite militaire en novembre, le dirigeant nord-coréen Kim Jong Un a déclaré : « Nous sommes désormais dotés d'un œil capable de regarder 10 000 kilomètres plus loin sur Terre, et d'un poing puissant qui peut frapper à 10 000 kilomètres ». Le « poing » dont il est question désigne le missile balistique intercontinental utilisé pour transporter des ogives nucléaires ; quant au mot « œil », c'est au satellite qu'il fait référence. L'objectif dudit satellite ne pourrait pas être plus évident.

Ce lancement s'apparente à un feu d'artifice extrêmement coûteux dans lequel la République populaire démocratique de Corée a dilapidé ses maigres ressources, alors qu'elles auraient mieux servi à nourrir sa population. Pendant ce temps, les dirigeants du pays s'offrent des produits de luxe et exhibent leur arsenal militaire au détriment de la population, qui souffre de pénuries alimentaires chroniques. La République populaire démocratique de Corée ne peut rejeter la responsabilité de sa crise humanitaire sur personne d'autre qu'elle-même. D'après les estimations, le coût du lancement d'un présumé satellite suffirait à nourrir toute la population de la République populaire démocratique de Corée pendant plusieurs mois.

Malgré ce qu'en a dit le représentant de la République populaire démocratique de Corée à la séance du Conseil tenue en novembre (voir S/PV.9485), ce tir n'a rien d'une utilisation légitime de l'espace extra-atmosphérique, car il contrevient précisément aux documents juridiques invoqués par la République populaire démocratique de Corée. Le représentant a cité le Traité sur l'espace extra-atmosphérique comme fondement juridique. Or, selon l'article III du Traité, l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique doit s'effectuer conformément au droit international, y compris la Charte des Nations Unies. Tous les États Membres sont tenus d'accepter les obligations de la Charte, conformément à son Article 4, et les États Membres conviennent d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité, conformément à l'Article 25. Dix résolutions contraignantes du Conseil de sécurité interdisent à la République populaire démocratique de

Corée de procéder à des essais nucléaires ou à des lancements utilisant la technologie des missiles balistiques. Or, le représentant de la République populaire démocratique de Corée a déclaré, dans cette salle, que son pays n'avait jamais reconnu les résolutions du Conseil de sécurité et qu'il ne se considérerait jamais comme étant lié par elles à l'avenir ; et il les a dénoncées comme illégales et injustifiées. J'ai du mal à croire qu'un État Membre, a fortiori membre du soi-disant Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies, puisse faire une affirmation aussi absurde.

Il en va de même du droit de légitime défense. C'est le droit que nous, République de Corée, pouvons invoquer en tant que défenseur, et non celui dont la République populaire démocratique de Corée, auteur de l'infraction, peut se prévaloir. Pyongyang l'a prouvé en multipliant les mesures incendiaires près de la ligne de démarcation cette semaine, notamment en tirant de multiples missiles balistiques à courte portée, en brouillant le Système mondial de positionnement et en procédant au lancement absurde et vulgaire de centaines de ballons remplis d'excréments et d'ordures. La tentative du régime de Kim de faire passer cela pour l'exercice, par le peuple nord-coréen, de sa liberté d'expression, est tout à fait absurde, et paradoxalement.

La politique et la rhétorique nucléaires de la République populaire démocratique de Corée sont de plus en plus agressives et hostiles. Pyongyang ne considère plus son arsenal nucléaire comme un simple facteur de dissuasion contre les États-Unis, mais comme un moyen d'attaquer mon pays, la République de Corée, que le dirigeant nord-coréen lui-même a qualifié en janvier non pas de nation sœur, mais de l'ennemi étranger le plus hostile à soumettre. Sa très puissante sœur, Kim Yo-jong, a également fait une déclaration glaçante il y a deux semaines, en rappelant que leurs armes nucléaires tactiques avaient un seul but : donner une leçon à Séoul. La République populaire démocratique de Corée a introduit la doctrine nucléaire sans doute la plus arbitraire et la plus agressive au monde, qui va jusqu'à évoquer une possible attaque nucléaire préventive. Ce matin encore, elle a annoncé que les multiples tirs de missiles balistiques à courte portée effectués hier étaient dirigés vers la République de Corée et qu'elle n'hésiterait pas à procéder à une attaque préventive contre ses ennemis. Face à des menaces aussi franches, la République de Corée doit prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger sa sécurité nationale et sa population en maintenant un dispositif robuste associant défense et dissuasion.

Il s'agit de la première séance du Conseil de sécurité organisée en réponse à un acte de provocation de la République populaire démocratique de Corée depuis que le Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1718 (2006) a été démantelé en raison du veto de la Fédération de Russie (voir S/PV.9591). Je tiens à dire une nouvelle fois mon vif regret et ma grande déception à cet égard, même si nous sommes à la recherche d'un mécanisme de substitution pour combler le vide que laisse la disparition du Groupe d'experts. Le Conseil doit redoubler d'efforts pour veiller à l'application des sanctions et examiner minutieusement tout contournement ou violation des sanctions, comme les transbordements maritimes illicites, les travailleurs nord-coréens envoyés à l'étranger et les accords de fourniture d'armes passés entre la Russie et la République populaire démocratique de Corée.

Nous avons eu vent d'informations inquiétantes selon lesquelles un grand nombre d'experts russes se sont récemment rendus en République populaire démocratique de Corée pour épauler ses efforts dans le domaine des satellites. Cela coïncide avec le communiqué de l'agence de presse officielle de la Corée du Nord, qui a annoncé qu'un lanceur d'un nouveau type avait été utilisé pour le satellite, dont l'échec était imputable au moteur à oxygène liquide et kéroène de conception récente. Il n'est tout simplement pas possible de réaliser un tel bond en avant dans le domaine très complexe de la science des fusées en un laps de temps aussi court, et il est donc normal que nous soupçonnions un éventuel transfert de technologie. Je tiens à souligner que, outre les transactions relatives aux armes, toute coopération technique avec la République populaire démocratique de Corée dans ce domaine constituerait une violation flagrante de multiples résolutions du Conseil de sécurité.

On peut imaginer à quoi ressemblerait la planète si un membre permanent du Conseil de sécurité disposant du stock d'armes nucléaires le plus important au monde et d'une technologie militaire de pointe était de connivence avec un État paria qui rejette les résolutions du Conseil de sécurité en les qualifiant d'illégales et d'injustifiées ; dont le dirigeant a annoncé publiquement son intention d'augmenter de manière exponentielle son arsenal nucléaire ; dont les informaticiens mènent des cyberactivités illégales pour financer son programme illicite d'armes de destruction massive, et dans lequel la population souffre d'une répression sanglante et de sous-alimentation, sans parler de la conscription militaire d'une durée de 10 ans. Restons vigilants et œuvrons de concert pour éviter que le monde ne s'égare et ne sombre dans de telles ténèbres.

Je conclurai mon intervention en exhortant une nouvelle fois la République populaire démocratique de Corée à mettre fin à tous ses actes de provocation, à renoncer à ses programmes d'armes nucléaires et de missiles, et à accepter notre appel de longue date au dialogue.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Mozambique.

Nous remercions le Sous-Secrétaire général, M. Mohamed Khaled Khiari, de son exposé. Nous saluons la participation du représentant de la République populaire démocratique de Corée à la présente séance.

La situation dans la péninsule coréenne reste un sujet de préoccupation dans le monde entier. Selon certaines informations, la République populaire démocratique de Corée a procédé cette semaine à un lancement de satellites, qui a échoué. Nous souhaitons rappeler que, lors des débats annuels de l'Assemblée générale, les dirigeants mondiaux n'ont eu de cesse de souligner que l'affrontement, les mesures unilatérales et l'ingérence dans les affaires intérieures des États devaient céder la place au dialogue, à la coopération et au respect des normes de conduite internationales. À cet égard, nous exprimons notre plus vive inquiétude face aux mesures unilatérales prises par les parties concernées. Ces actes constituent une menace pour la paix et la sécurité dans la région et dans le monde.

Le Mozambique ne cesse d'appeler les parties concernées à faire montre de prudence et de responsabilité s'agissant des questions relatives à la non-prolifération.

L'apaisement relatif des tensions observé au cours du premier trimestre de cette année doit être mis à profit pour jeter les bases solides d'un processus de paix et d'un dialogue inclusifs et sérieux entre la Corée du Nord et la Corée du Sud, avec la participation d'acteurs régionaux et internationaux. Il est indispensable de tirer parti des périodes de calme relatif pour favoriser le dialogue et instaurer la confiance si l'on veut parvenir à une paix durable.

Nous sommes conscients que la situation dans la péninsule coréenne est complexe et délicate. Toutefois, toutes les parties prenantes et les États Membres concernés sont tenus d'honorer les obligations internationales que leur imposent la Charte des Nations Unies, les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les traités.

La menace de prolifération est une source d'inquiétude non seulement dans la péninsule coréenne, mais

aussi pour l'ensemble de la communauté internationale, car toute erreur d'appréciation risque de provoquer une tragédie mondiale. Dans cette optique, il est impératif que nous respections les accords que nous avons conclus pour empêcher que les technologies émergentes ne soient utilisées à mauvais escient en tant qu'armes. En agissant de la sorte, nous pouvons promouvoir la sûreté, la sécurité et l'innovation responsable.

Je conclurai en réaffirmant notre attachement à l'impératif de non-prolifération et notre engagement ferme en faveur de la promotion du dialogue, de la sécurité et de la paix dans la péninsule coréenne, dans le cadre d'un dialogue constructif et sincère entre les parties concernées.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Le représentant des États-Unis d'Amérique a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Wood (*États-Unis d'Amérique*) (*parle en anglais*) : Je m'excuse de prendre à nouveau la parole, mais j'ai jugé qu'il était nécessaire de répondre à certaines observations formulées par la représentante de la Russie et le représentant de la Chine, deux pays qui nous empêchent malheureusement d'avancer sur la question de la République populaire démocratique de Corée, ici, au Conseil.

Comme nous l'avons dit à maintes reprises, aussi bien en public qu'en privé, les États-Unis ne constituent en aucun cas une menace pour la République populaire démocratique de Corée. En fait, comme nous l'avons répété ces dernières années, nous sommes disposés à rencontrer la République populaire démocratique de Corée et à engager des discussions sans la moindre condition préalable. Cette main tendue des États-Unis se heurte malheureusement à un poing serré.

L'un des éléments qui a été mentionné, je crois, par mon collègue chinois, est que la Russie et la Chine ont élaboré un projet de résolution qui, selon elles, permettrait d'améliorer la situation de la République populaire démocratique de Corée en ce qui concerne l'allègement des sanctions. S'il est une chose que le Conseil ne peut pas faire, c'est récompenser la République populaire démocratique de Corée pour l'encourager à s'asseoir à la table des négociations. Il s'agirait d'un message effrayant et dangereux à l'intention d'autres pays qui seraient tentés de suivre l'exemple de la Corée du Nord. Nous ne voulons pas encourager ce type de comportement, qui consiste à croire qu'il suffit de violer les résolutions du Conseil de sécurité pour se voir proposer quelque chose afin de

revenir à la table des négociations. Comme je l'ai dit, ce serait dangereux.

La Chine et la Russie doivent comprendre que si elles reviennent sur leurs engagements de respecter les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la République populaire démocratique de Corée, les États-Unis et leurs alliés seront contraints de prendre de nouvelles mesures pour défendre leur sécurité. Qu'il n'y ait aucun doute à ce sujet.

En ce qui concerne les observations formulées par la représentante de la Fédération de Russie, je vais être très clair : les États-Unis respectent pleinement le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Un dernier point : notre collègue russe a fait quelques commentaires sur la légitimité de la coopération militaire entre la République populaire démocratique de Corée et la Russie. Je dirai juste que le transfert de missiles de la République populaire démocratique de Corée à la Russie constitue une violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité. C'est un fait incontestable. Je m'arrêterai là.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la Chine a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : Je viens de faire une déclaration complète sur la position de la Chine concernant la péninsule coréenne.

En ce qui concerne la déclaration complémentaire faite par le représentant des États-Unis, je voudrais formuler quelques observations.

Je voudrais souligner que la Chine a toujours maintenu une position prudente et responsable sur la péninsule coréenne, et qu'elle examine la question sur le fond. Nous n'accuserons personne, et nous n'essaierons pas non plus de décharger qui que ce soit de sa responsabilité. Les accusations, le rejet de la faute sur autrui et la diffamation par l'une ou l'autre des parties ne nous permettront pas de sortir de l'impasse concernant la question de la péninsule coréenne. La seule façon d'y parvenir, c'est d'instaurer une confiance mutuelle et de réduire les tensions. C'est la seule façon de régler la question de la péninsule coréenne.

Si les États-Unis veulent sincèrement sortir de l'impasse dès maintenant, ils doivent mettre fin à leurs exercices militaires et à leurs mesures de pression et prendre immédiatement des mesures concrètes, faire preuve de sincérité et promouvoir l'apaisement des

tensions dans la péninsule, au lieu de lancer des accusations sans aucun fondement contre les autres parties.

Le Président (*parle en anglais*) : La représentante de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

Mme Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je tiens tout d'abord à répéter ce que j'ai déjà dit dans ma déclaration précédente, à savoir que la coopération entre la Russie et la République populaire démocratique de Corée est exclusivement constructive et légale. Elle ne viole rien, ne menace personne et se poursuivra. Je tiens également à réfuter les accusations portées contre mon pays par le Représentant permanent de la Corée du Sud.

Il ne fait aucun doute que les progrès technologiques réalisés par la République populaire démocratique de Corée sont stupéfiants et qu'ils ont lieu malgré les sanctions auxquelles le pays est soumis depuis de nombreuses années. Ces progrès sont comparables à ceux réalisés par Séoul. Après tout, la Corée du Sud a également procédé à un lancement similaire, le 2 décembre 2023, en envoyant son premier satellite de reconnaissance dans l'espace depuis une aire de lancement située en Californie. Aussi comprenons-nous qu'entendre la nouvelle récente puisse être douloureux. Toutefois, nous recommandons instamment de ne pas se lancer dans des accusations mutuelles vides de sens, mais plutôt de réfléchir à la manière de mettre fin à la spirale de l'escalade et de sortir de la dangereuse impasse actuelle.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant des États-Unis d'Amérique a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je suis encore une fois désolé de prendre la parole, et je serai bref. En ce qui concerne la question des exercices militaires, si les membres du Conseil s'en souviennent, pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), nous avons essentiellement suspendu nos exercices militaires en raison de la situation. Et pendant cette période, la République populaire démocratique de Corée a accéléré ses programmes et activités en matière de missiles balistiques et d'armes de destruction massive. Le représentant du régime de la République populaire démocratique de Corée pourra donc peut-être nous expliquer, dans sa déclaration, pourquoi il a choisi de faire cela pendant la pandémie de COVID-19.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Song Kim (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Avec le changement d'époque, il est désormais bien établi que les pays sont en concurrence les uns avec les autres dans le domaine de l'exploration de l'espace extra-atmosphérique afin d'être en position de force s'agissant des technologies spatiales les plus récentes. Cependant, le Conseil de sécurité a recours à la même pratique anachronique et honteuse qui est la sienne, et qui consiste à s'élever contre le lancement d'un satellite, ce qui est pourtant un droit légitime et universel d'un État souverain.

Maintenant que le Conseil de sécurité s'est réuni, à la demande scandaleuse des États-Unis et de leurs alliés, pour traiter injustement de l'exercice du droit souverain de la République populaire démocratique de Corée, notre délégation se fait l'écho de l'indignation de l'ensemble du peuple de la République populaire démocratique de Corée et dénonce résolument cet acte comme la plus grave des provocations politiques et une violation flagrante de notre souveraineté.

Aujourd'hui, nous constatons que les États-Unis déploient massivement des moyens stratégiques et mènent fréquemment des exercices de guerre agressifs dans la péninsule coréenne et dans la région, en battant des records. Par conséquent, l'équilibre militaire dans la région est sérieusement mis à mal, et la péninsule coréenne est en train de devenir la zone la plus fragile du monde, le risque de déclenchement d'une guerre étant considérable.

En août de l'année dernière, les États-Unis ont invité les dirigeants du Japon et de la République de Corée à Washington pour concrétiser, planifier et officialiser leur tentative de provoquer une guerre nucléaire contre la République populaire démocratique de Corée, et il a été décidé de mener régulièrement des exercices militaires tripartites annuels. En conséquence, les États-Unis continuent d'organiser leurs répétitions de guerre nucléaire dans la péninsule coréenne depuis le début de l'année.

Cette année, les États-Unis ont envoyé le porte-avions nucléaire *USS Carl Vinson*, ainsi que ceux de leurs partisans, pour effectuer des exercices navals conjoints. En mars, les États-Unis ont mené l'opération Freedom Shield, un exercice militaire conjoint de grande envergure. En avril, ils ont procédé à un exercice aérien tripartite avec le bombardier stratégique B-52H, ainsi qu'à un exercice naval avec la participation du porte-avions nucléaire

USS Theodore Roosevelt, aggravant ainsi à l'extrême les tensions militaires dans la région.

Compte tenu des graves menaces qui pèsent sur notre environnement de sécurité, être dotés d'une capacité de reconnaissance spatiale pour surveiller les tentatives militaires et les manœuvres des forces hostiles relève de l'exercice de droits souverains pour préserver la sécurité nationale, que personne ne peut nier, et c'est une condition *sine qua non* pour nous. La République populaire démocratique de Corée aurait pu donner la priorité au lancement de satellites de télécommunications ou d'observation météorologique à des fins pacifiques plutôt qu'au satellite de reconnaissance dans le cadre de ses travaux d'exploration de l'espace extra-atmosphérique, si les États-Unis n'avaient pas créé des conditions de sécurité aussi dangereuses que celles qui existent actuellement dans la péninsule coréenne et alentour, en adoptant une politique autorisant l'emploi d'armes nucléaires contre notre État et en créant un groupe consultatif nucléaire.

Comme par le passé, nous avons également émis, cette fois-ci, une notification préalable, conformément au droit international, afin de garantir la transparence du lancement du satellite et la sécurité des navires et des avions. Nous avons également pris à l'avance toutes les mesures qui s'imposaient pour éviter toute répercussion sur la sécurité des pays voisins.

Ce que nous ne saurions passer sous silence, c'est que la République de Corée, en tant que suppôt de guerre des États-Unis, a réagi au lancement du satellite de la République populaire démocratique de Corée en créant un climat de tension et d'affrontement, en devenant folle et hystérique et en se livrant à une démonstration de force avec un vol en formation d'attaque et un exercice de frappe. Elle a osé menacer les activités souveraines de la République populaire démocratique de Corée avec des armes de guerre. Il s'agit d'un acte extrêmement dangereux, qui pourrait entraîner le juste exercice du droit de légitime défense d'un État souverain prévu par la Charte des Nations Unies.

Si une situation grave et indésirable survient dans la péninsule coréenne en raison de la frénésie guerrière des États-Unis et de la République de Corée, le Conseil de sécurité devra rendre des comptes pour avoir pénalisé l'exercice légitime de sa souveraineté par la République populaire démocratique de Corée et absous les États-Unis et la République de Corée de leurs actes de provocation guerrière, faisant preuve de préjugés extrêmes et de deux poids, deux mesures.

Le droit de la République populaire démocratique de Corée d'utiliser l'espace extra-atmosphérique est le droit légitime de tout État souverain consacré par le Traité sur l'espace extra-atmosphérique et d'autres dispositions du droit international. Si le fait de posséder un satellite de reconnaissance militaire est considéré comme une menace pour la paix et la sécurité internationales, comme le prétendent les États-Unis et leurs vassaux, alors ce sont les États-Unis qui devraient faire l'objet de délibérations et figurer en tête de l'ordre du jour du Conseil de sécurité, puisqu'ils possèdent le plus grand stock de satellites de reconnaissance militaire au monde et qu'ils représentent un grave danger pour la stabilité stratégique mondiale en raison de leurs initiatives irresponsables de militarisation de l'espace extra-atmosphérique.

Comme le monde en a été témoin, en avril, les États-Unis ont fourni le projectile ayant permis à la République de Corée de lancer un deuxième satellite espion dans le but d'acquérir la capacité de lancer une attaque préventive contre la République populaire démocratique de Corée. Plus récemment, les États-Unis ont organisé, en collaboration avec la République de Corée, ce qu'ils ont appelé des exercices spatiaux conjoints afin de lancer une frappe de précision contre des installations militaires en République populaire démocratique de Corée.

À long terme, la véritable intention des États-Unis et de leurs alliés est de finir par nous étouffer par la force en restreignant de façon permanente l'exercice de nos droits souverains, y compris le droit au développement spatial, et en donnant libre cours à l'expansion de leur puissance militaire tout en affirmant de manière absurde que le lancement de notre satellite de reconnaissance constitue une violation des résolutions du Conseil de sécurité.

Il est difficile d'imaginer qu'un quelconque pays au monde, à l'exception de l'État vassal et colonie qu'est la République de Corée, puisse accepter de telles exigences coercitives, qui signifient littéralement le renoncement aux droits souverains et l'autodestruction. Telle est la véritable nature des résolutions assorties de sanctions contre la République populaire démocratique de Corée, qui constituent un rejet sans précédent de l'histoire de l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi nous n'avons jamais reconnu ces résolutions illégales, qui sont contraires à l'esprit de la Charte des Nations Unies et aux objectifs qui y sont énoncés.

Le Conseil de sécurité fait l'objet de vives critiques de la part de l'opinion publique mondiale pour avoir délibérément négligé sa mission et pour ses dysfonctionnements.

On le voit ainsi s'insurger contre l'exercice par un État souverain de ses droits légitimes. Il s'agit clairement d'une remise en cause de la Charte des Nations Unies, qui définit le respect de la souveraineté, l'égalité souveraine et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États comme des principes fondamentaux.

En raison du comportement injuste des États-Unis, le Conseil de sécurité ne s'acquitte d'aucune de ses obligations ni du rôle qui lui incombe dans l'instauration d'un cessez-le-feu dans la bande de Gaza, ce qui est pourtant une tâche urgente pour la communauté internationale. Dans une telle situation, rien ne justifie de soumettre pour examen l'exercice ouvert et transparent de ses droits par un État souverain ni d'en débattre, et le Conseil n'est d'ailleurs pas habilité à le faire.

Pour la République populaire démocratique de Corée, le lancement d'un satellite de reconnaissance militaire n'est pas seulement une entreprise indispensable au renforcement de ses moyens de légitime défense, c'est aussi une question cruciale en ce qui concerne sa capacité de défendre son droit souverain. Il est fondamental que la communauté internationale respecte l'esprit de l'égalité souveraine de tous les États et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, consacré par la Charte.

Le Conseil de sécurité ne devrait pas perdre son temps et son énergie à débattre de l'exercice de son droit légitime par un État souverain, compte tenu des pratiques arbitraires et arrogantes de certaines forces, mais il devrait plutôt s'attacher à mettre un terme immédiat au massacre de civils dans la bande de Gaza, qui se poursuit sans relâche sous le patronage des États-Unis. Nous tenons à préciser une nouvelle fois que la possession par la République populaire démocratique de Corée de capacités de reconnaissance spatiale est un droit indépendant qui ne sera jamais abandonné ni échangé contre quoi que ce soit d'autre. Il s'agit d'une entreprise importante, absolument nécessaire à la défense de la souveraineté de notre État et à sa légitime défense.

La République populaire démocratique de Corée continuera d'exercer fièrement ses droits souverains, y compris le droit de lancer des satellites, indépendamment de tout changement de conditions ou d'environnement. Elle s'acquittera pleinement de sa responsabilité de défendre constamment la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne et dans la région contre les menaces extérieures de toutes sortes.

La séance est levée à 11 h 55.